

TEXTE CAHIER DE CHARGES

Les éléments de plancher préfabriqués sont produits dans une usine fermée afin de les protéger contre les intempéries. Les éléments produits sont protégés contre le gel, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une résistance suffisante.

L'usine comprend:

- des fileuses de production,
- des coffrages métalliques chauffés,
- une centrale à béton équipée d'une installation de dosage électronique des matières premières,
- un laboratoire équipé pour la certification des matières premières et pour le contrôle du béton
frais et durci
- une installation de traitement des laitances.

Le fabricant des éléments de plancher est certifié selon BENOR & NF.

Les éléments ont une section trapézoïdale d'une largeur nominale de 1200 mm. La largeur effective est inférieure de 3 mm par rapport à la mesure nominale. Les déformations des éléments sont limitées selon le EN 1168.

La face inférieure est lisse. La face inférieure des joints est pourvue d'un chanfrein d'environ 1 cm de large, orienté à 45° par rapport au plan horizontal. Des alvéoles sont appliquées sur toute la longueur des éléments afin d'en limiter le poids. Pour les éléments de plancher ayant une épaisseur maximale de 20 cm en série VS, les alvéoles ont une largeur de 6 cm. Pour les éléments de plancher jusqu'à 27 cm, cette valeur ne peut dépasser les 14 cm; pour les éléments ayant une épaisseur supérieure à 27 cm, cette valeur s'élève à 13,50 cm au maximum.

La partie latérale des éléments est profilée de manière à assurer une bonne solidarisation. La profondeur des profils est d'au moins 10 mm.

Le béton est composé de granulats de calcaire, dont la qualité est contrôlée de manière statistique. La qualité du béton est d'au moins C45/55 après 28 jours. Le ciment détient le certificat d'agrément BENOR et NF.

La précontrainte est réalisée à l'aide de fils ou torons de précontrainte ayant une qualité minimale de $F_{pk} = 1670 \text{ N/mm}^2$ pour les fils et 1860 N/mm^2 pour les torons. La précontrainte se fait par adhérence. Les armatures de précontrainte détiennent le certificat d'agrément BENOR et ASQPE.

Le calcul et la production se font en accord avec les prescriptions des normes du pays concerné en vigueur.

Les éléments de plancher sont soumis à la certification BENOR/NF et répondent aux prescriptions techniques de PROBETON et CSTB. Les produits et les matériaux sont soumis, si d'application, à une certification BENOR/NF. Cela implique un contrôle continu de la qualité et la conformité des matières premières, des équipements et la production des éléments standard.

Le fabricant rédige un plan de pose indiquant clairement la manière de poser les éléments de plancher. L'entrepreneur présente obligatoirement ce plan de pose à la direction des travaux avant le début des travaux. La production des éléments de plancher ne peut débuter qu'après approbation écrite de la direction des travaux.

Les évidements constructifs tels que coupes biaisées, têtes de marteau, armatures dépassantes, etc. sont obligatoirement exécutés en usine.